

# Le Fer Solidaire

Un journal syndical régional au service (public) des cheminots

## Au revoir Louis !!!

Quelques jours après avoir été reçu par Louis Gallois, c'est par la presse que nous avons appris son remplacement par Anne Marie Idrac. C'était tout aussi indirectement que nous avons pris connaissance des modifications apportées au Comité Exécutif de la SNCF en début de semaine.

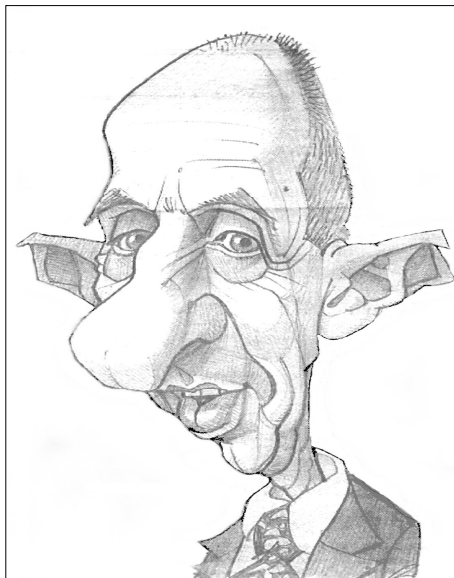
En dix ans, Gallois a mis en place la réforme Pons-Gayssot de démantèlement du système ferroviaire, puis les 3 paquets ferroviaires de libéralisation européenne ont découpé l'entreprise en activités financièrement indépendantes.

Il a quasiment vendu tout le patrimoine pour améliorer les comptes, a voulu transformer l'encadrement en briseurs de grève, a fait voter en Conseil d'Administration un règlement intérieur pour bâillonner les syndicats, a organisé la chute du trafic fret ...

Il est remplacé par Anne Marie Idrac qui, il y a dix ans, a participé activement à la casse du service public ferroviaire : secrétaire d'Etat au transport, avec B. Pons comme ministre, elle a mis en place RFF qui a cassé la SNCF en deux entités.

Anne Marie Idrac a des idées. Elle participe

au conseil d'administration de Dexia, aux côtés de Kessler et Cie, préside le Mouvement Européen-France qui milite activement pour l'approfondissement du modèle européen actuel et l'application des directives européennes de toutes nature en France.



SUD-Rail constate que la concurrence c'est avant tout la casse des services publics et toujours plus de rigueur pour les salariés. A ce jeu de chaises musicales, entre amis de promotions de grandes écoles, c'est la défense des intérêts des grandes entreprises nationales qui est sacrifiée au profit de la doctrine politique ultra libérale.

Louis Gallois expliquait qu'il devait filialiser l'Ingénierie

SNCF parce que la RATP, alors présidée par Anne Marie Idrac, refusait une démarche commune SNCF/RATP. Quelle est la position de la nouvelle présidente de la SNCF ?

**Anne Marie Idrac est donc nommée pour tenter d'accélérer le processus de privatisation de la SNCF. SUD-Rail appellent les cheminots à résister à ce nouveau vent de libéralisme, et souhaite l'unité syndicale la plus large.**

# Salaires : Vol avec récidive !

**Depuis 1983, nous  
avons perdu 22 %  
de pouvoir d'achat !**

L'accord salarial signé par Direction/FO/UNSA/CFDT/CGC entérine de nouvelles pertes de pouvoir d'achat.

En signant, cet accord salarial, FO/UNSA/CFDT/CGC se satisfont d'une nouvelle perte de notre pouvoir d'achat et acceptent des augmentations hiérarchisées.

De leur côté, CGT, SUD-Rail, CFTC, FGAAC ont réclamé :

- Une hausse plus importante des salaires pour 2006.
- La revalorisation du salaire minimum à la SNCF.
- La transformation de la prime de travail en véritable 13e mois.

**DU POGNON !  
PAS DES TROGNONS !**



**Depuis 1983, la  
productivité des  
cheminots a  
augmenté de 51 % !**

*En signant l'accord salarial avec la direction, FO, UNSA, CFDT, CGC jugent suffisant 1,8 % d'augmentation pour les cheminots en 2006 répartis comme suit :*

- 0,3 % au 1er janvier (déjà acté suite grève novembre)
- 0,4 % au 1er avril (déjà acté suite grève novembre) porté à 0,6 %
- 0,5 % au 1er juillet
- 0,4 % au 1er octobre

*Augmentation bien en deçà de la hausse du coût de la vie pour cette même année.*



# ***SUD-Rail refuse toujours la mise en place d'un système d'intéressement à la SNCF***

Direction, CFDT, CFTC, CGC sont favorables à la mise en place d'un système d'intéressement.

SUD-rail, et les fédérations CGT, FO, UNSA, FGAAC s'y opposent.

Pourquoi ? Redisons que la question n'est pas de savoir si les uns ou les autres sont pour que les cheminots gagnent un peu plus d'argent.

La vraie question est : « Devons nous accepter une aléatoire augmentation du pouvoir d'achat à court terme en détruisant à long terme ce même pouvoir d'achat et l'édifice de protection sociale ? »

## **De l'argent en moins pour nos retraites**

Contrairement aux salaires, l'employeur ne paie aucune cotisation sociale sur ces sommes : c'est une perte énorme pour les Caisses de Retraite et de Prévoyance !

Ca se traduit aussi par une perte une fois parti à la retraite ; pour exemple :

*Un "nouveau retraité" qui après 37 années de service, aurait touché 204,70 € sous forme d'intéressement au lieu de les toucher sous forme de salaire soumis à cotisation sociale aurait par la suite un manque à gagner de 35,67 € sur chaque pension trimestrielle, jusqu'à la fin de sa vie.*

## **Un intéressement, c'est aléatoire et nous ne le maîtrisons pas**

- Une augmentation de salaire, c'est du sûr.
- On la conserve les années suivantes.
- Elle pérennise notre caisse de retraite et de protection sociale.

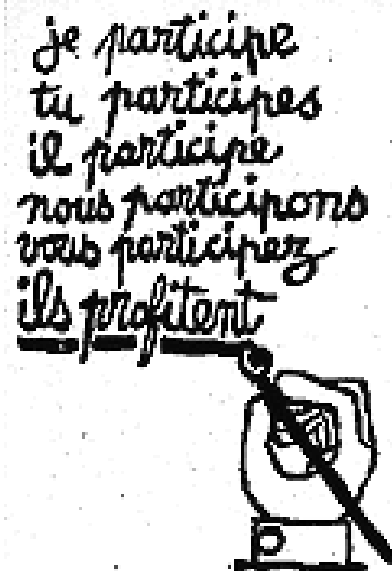
Comme en 2005, SUD-Rail s'oppose à la mise en œuvre de l'accord intéressement à la SNCF. Cet accord est nocif pour le service public, dangereux pour le système de protection sociale des cheminots, illusoire pour une augmentation du pouvoir d'achat.

Les cheminots ne veulent pas des récompenses aléatoires. Ils veulent des augmentations de salaire, pour rémunérer leur travail, leur qualification, leur expérience.

Notre rôle d'organisation syndicale est d'informer sur les risques engendrés par un tel éclatement de notre système salarial.

La fédération SUD-Rail, la CGT, la FGAAC et FO considèrent que cet accord est aussi dangereux qu'il y a 10 mois.

**Comme il y a 10 mois.....  
Nous le dénonçons.**



## Remise en cause des retraites des cheminots : La présidente de la CNAV en phase avec le MEDEF

Danièle Kamiewicz, présidente de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), dans une interview au quotidien « Le Parisien » attaque les régimes spéciaux de retraite de certaines entreprises publiques. Mais, elle ment par omission:

- Pour la SNCF, les cotisations retraite sont de 12% supérieures à celles du régime général.
- Ce ne sont pas les cheminots qui ont sabré dans les effectifs, les divisant par 3 en 50 ans, privant ainsi la Caisse de Retraite de cotisations sociales et déséquilibrant profondément le rapport entre actifs et retraités.

De cela, Kamiewicz ne dit pas un mot. De même qu'elle ne dit pas un mot sur les avantages des régimes spéciaux des députés, des militaires ... Son choix de s'attaquer aux seuls services publics en cours de privatisation est politique et correspond à ce que le gouvernement comme le MEDEF attendent d'elle: participer à la curée contre des salariés qui résistent aux reculs sociaux et préparer le terrain à de prochaines attaques contre la protection sociale.

**Pourtant, transférer les cheminots au régime général, ce n'est que transférer les soit disant problèmes du régime particulier vers le régime général. A moins que la présidente de la CNAV ne veuille plutôt liquider nos acquis sociaux et nous orienter vers les caisses privées complémentaires, ouvrant la voie à la capitalisation et aux fonds de pension, ce qui explique son impatience.**

SUD-Rail tient à répéter que les véritables rai-

sons de la "crise" des retraites et de l'ensemble de la protection sociale se résument à deux éléments :

- les actionnaires sont attirés par les sommes gigantesques épargnées par les salariés comme autant de sources de profit supplémentaires qui pour l'instant leur échappent. Pour ces gens-là, la capitalisation et la liquidation des régimes de retraite par répartition deviennent une priorité; ils ont trouvé un allié de poids avec la présidente de la CNAV.
- le chômage de masse, les cadeaux fiscaux aux entreprises, les baisses de charges patronales représentent des sommes colossales perdues pour la protection sociale. Elles sont supérieures au "trou" de la protection sociale. Sur ce point aussi, silence assourdissant de la présidente de la CNAV. Pour SUD-Rail, ce sont les responsables de cette situation qui doivent payer, pas les salariés.



**SUD-Rail revendique le retour aux 37,5 annuités pour tous, l'abrogation des réformes de 1993 et de 2003. De même, nous demandons que l'ensemble des travailleurs du rail, salariés à la SNCF ou dans les entreprises privées, bénéficie de notre régime particulier de protection sociale.**

Enfin, nous rappellerons que contrairement à ce qui se dit trop souvent, le bilan financier global de la protection sociale était positif jusqu'en 2002 (chiffres du ministère de la santé) ... avant la réforme des retraites (2003) et celle de l'assurance maladie (2004) ...